

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Opération Espadon : 33 pêcheurs clandestins neutralisés dans des parcs marins à Port Gentil

C'ÉTAIT à la faveur d'une grande mission baptisée " Opération Espadon ", menée conjointement par l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) et la Direction générale de la documentation et de l'immigration (DGDI).

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

La mutualisation des moyens et des efforts entre l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN) et la Direction générale de la documentation et de l'immigration (DGDI), pour lutter contre la pêche dans les aires protégées et l'immigration clandestine, vient d'être couronnée de succès. Elle a permis d'arraisonner 9 pirogues de pêche artisanale et d'appréhender 33 pêcheurs dans une zone interdite (parcs marins). Sur les 33 personnes interpellées, on compte 4 Gabonais et 29 ressortissants d'origine béninoise, sénégalaise et ghanéenne. Parmi ces derniers, 14 étaient en situation irrégulière. Par ailleurs, deux (2) tonnes de poisson ont été saisies. Une collecte de données (espèces, tailles, poids et autres) a été effectuée sur cette importante quantité de poisson, remise ensuite aux populations par le truchement d'un des chefs de village de la



Le butin des pêcheurs interpellés dans le cadre de l'Opération Espadon remis aux populations.

zone d'Iguela. Celui-ci a, par la même occasion, salué ce geste, en soulignant à quel point il était difficile pour elles d'obtenir du poisson, du moment que les pêcheurs illégaux pratiquent une pêche dévastatrice. Ces saisies importantes ont été communiquées aux autorités judiciaires compétentes. A savoir le parquet du Tribunal de première

instance de Port-Gentil et celui du Tribunal spécial de Libreville. À cet effet, les différents procureurs vont se rendre sur les lieux, non seulement pour constater les opérations conduites par les Officiers de police judiciaire (OPJ), mais surtout pour communiquer les instructions liées à la poursuite des procédures, notamment judiciaires, à engager à ce propos.

Pourquoi ne doit-on pas pêcher dans les aires protégées aquatiques ? À cette question, les experts répondent qu'il s'agit de maintenir nos stocks de ressources halieutiques. Aussi est-il nécessaire de veiller à la pratique d'une pêche responsable, qui respecte les lois en vigueur en termes de zones de pêches et des différentes dispositions

administratives.

" Le but de l'administration gabonaise n'est donc pas d'empêcher la pêche artisanale. Bien au contraire. Simplement, les personnes désirant exercer cette activité se doivent de respecter les différentes règles et dispositions administratives permettant justement de la pratiquer ", confie une source proche du centre de l'Opération Espadon.

Le réseau des aires protégées aquatiques (9 parcs marins situés aux différentes embouchures du littoral gabonais et 11 réserves aquatiques) a été mis en place en juin 2017 aux fins justement de protéger les écosystèmes aquatiques. En effet, les sites qui ont été placés sous statut de protection et gestion par le ministère en charge des Aires protégées demeurent les lieux de reproduction des différentes espèces de poissons (embouchures et mangroves). Il est donc capital que ces véritables nurseries soient surveillées, pour permettre à la ressource de pouvoir se maintenir. Toute chose qui garantirait dans le même temps la pérennité des activités de pêche.

Concernant le volet sensibilisation, en plus du don de plusieurs GPS, en 2013, par le Programme "Gabon Bleu", l'ANPN, au travers de ses conservateurs ou de son service géomatique, mène une action régulière auprès des pêcheurs. Récemment, une application gratuite et libre d'accès dénommée " Locus Map Pro " a d'ailleurs été installée dans les téléphones de type android de la communauté des pêcheurs artisanaux des zones de Port-Gentil et Mayumba. Cette application sert en effet au détenteur du téléphone de savoir en temps réel sa situation géographique et, par conséquent, s'il se retrouve ou non dans les limites d'une aire protégée ou d'une zone interdite pour la pêche artisanale. Cette expérience sera lancée dans les prochains jours auprès de la communauté des pêcheurs artisanaux de Libreville.

Contrepoint

Le gouvernement à l'offensive

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

FACE à l'exploitation illégale de ses ressources naturelles (faune, flore et sous-sol), par des trafiquants en provenance de pays voisins, entre autres, le gouvernement gabonais a décidé de passer à l'offensive à travers diverses initiatives. Ainsi, à côté de l'opération Espadon qui se focalise sur les pêcheurs illégaux, les plus hautes autorités ont dernièrement instruit la mise en branle d'une mission conjointement menée par les éléments des Forces de défense nationale (FDN) et ceux du ministère de l'Intérieur, en collaboration avec les services de l'Agence nationale des parcs nationaux (ANPN). Objectif : mettre un terme aux



Les trafiquants d'or neutralisés par les forces de défense en collaboration avec l'ANPN.

activités des pilliers de nos ressources naturelles opérant dans plusieurs coins du pays. Si la traque entreprise contre les pilliers des ressources halieutiques vient de permettre

l'arrestation d'une trentaine de pêcheurs illégaux au cœur des parcs marins, l'opération coup de poing diligentée par les ministres sécuritaires dans les provinces du Haut-

Ogooué, de l'Ogooué-Lolo et de l'Ogooué-Ivindo s'est, quant à elle, soldée par plus de 150 arrestations et 1 000 expulsions, vendredi 14 et samedi 15 mai dernier. À la faveur du démantèlement des camps de trafiquants d'or illégaux et autres braconniers et exploitants forestiers à la solde de réseaux parallèles. Dénonçant avec la dernière énergie tous ces trafics qui auraient lieu avec la complicité des agents des forces de l'ordre et de sécurité, mais aussi de plusieurs cadres de l'administration centrale (préfets et sous-préfets), le gouvernement gabonais se dit donc déterminé à inverser progressivement la donne. D'autant qu'il entend déployer sur le terrain des conditions d'insécurité chez tous les trafiquants illégaux de nos ressources.